

Parc des Sports du lac de Maine à Angers
« Josette et Roger Mikulak »
10^{ème} Marathon Relais National Inter-Entreprises
(Vendredi 17 Juin 2022 à 18h30)

ACTIONS « D'ECO CONDITIONNALITE »

Le principe d'éco-conditionnalité de l'aide municipale de la ville d'Angers s'applique aux manifestations sportives sollicitant toute forme d'aides.

26 actions ont été retenues par le Comité Départemental de Maine et Loire du Sport d'Entreprise et le Comité d'Organisation du 10^{ème} Marathon Relais National Inter Entreprises.

1 – Management de l'organisation et gouvernance

- Valoriser les bénévoles et les professionnels qui apportent leur contribution à l'action développement durable de la manifestation
- Prendre toutes dispositions pour garantir la sécurité et la santé des participants et du public.
- Favoriser les mixités par genre, âge, sociales, culturelles, handicap... des organisateurs, participants et spectateurs.
- Développer des actions autour des thématiques de l'alimentation saine, de la lutte contre le dopage, l'obésité, les maladies cardio-vasculaires.
- S'engager dans une démarche d'amélioration continue entre chaque évènement.
- Associer les parties prenantes (partenaires, financeurs, collectivités, riverains, association du développement durable...)

2 – Transport

- Inciter et soutenir le covoiturage
- Organiser les déplacements de manière à limiter la production de gaz à effet de serre en organisant le covoiturage, limitant l'utilisation des véhicules individuels, privilégiant les transports collectifs et les transports propres, créant des parkings à vélos sécurisés....

3 – Intendance générale de la manifestation

ACHATS

- favoriser les producteurs et prestataires de services locaux
- utiliser une vaisselle durable (réutilisable, lavable)
- limiter les consommations
- référer les présentations collectives aux emballages individuels, les produits recyclables et éviter les emballages et suremballages.

SECRETARIAT, COMMUNICATION ECO-RESPONSABLE

- préférer les nouvelles technologies pour communiquer
- préférer les tirages recto-verso, le papier recyclé et l'impression responsable

EAU ET ENERGIE

- limiter les consommations
- préserver l'eau des pollutions

DECHETS

- mettre en place un système de recueil sélectif des déchets
- mettre en place une signalétique incitative et explicative sur le site
- s'assurer du bon fonctionnement de la collecte avec des personnes à l'information et au contrôle

BRUIT

- limitation des nuisances sonores

5 – Sites, équipements et leur environnement

- assurer le nettoyage, la remise en état des installations et des sites de pratique
- tenir compte des considérations environnementales dans le choix des parcours, équipements, aménagements

4 – Sensibilisation aux valeurs du développement durable

- contribuer à la promotion des valeurs du développement durable
- promouvoir auprès des partenaires, participants et du public les valeurs u développement durable dans tous les domaines (signalétique, annonces sonores, expositions...)
- valoriser la démarche auprès des médias grand public et spécialisés
- inciter les athlètes à associer leur notoriété à la promotion de ces valeurs (DD)



Le 28 Décembre 2021

Le Président du Comité Départemental
de Maine et Loire du Sport d'Entreprise
Alain CHARRANCE